

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
05/09/2022**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
13/09/2022**Date de publication :**
13/09/2022**Le 12 septembre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÉT, Nathalie FREMY, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMARY, Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** Huguette LALANNE par Aurélia FOURNIER, Séverine RODRIGUES par Tovo RABEMANANTSOA et Josette VALLAU par Aurore VERDIER**Absente :** Muriel PAILLER**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMARY**DÉLIBÉRATION N° 2022-73****OBJET : Décision modificative n° 3 – Budget principal**

Dans le cadre du Plan de relance (soutien de certaines cantines scolaires), un premier arrêté avait acté une aide de 7 643 € pour l'achat notamment d'une centrifugeuse, d'une table de tri et d'une cellule de refroidissement. Relancé par l'Agence de Services et de Paiement (gestionnaire du dispositif) du fait d'un maximum subventionnable non atteint, la Commune a complété son dossier en y intégrant un four mixte avec sonde pour 13 500 € HT.

Un nouvel arrêté a porté l'aide de l'État à 21 143 € soit 100 % du montant HT du matériel de restauration prévu. Il est donc nécessaire d'abonder la recette budgétaire à hauteur du montant attribué et de prévoir la totalité des dépenses prévisionnelles TTC.

Par ailleurs, par arrêté n° 2022-33-70 du 10 juin 2022, Mme la Préfète a attribué une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 15 255,92 € (30%) pour les travaux de transition énergétique dans les salles des fêtes et les écoles. Cette recette est à budgétiser en affectant les dépenses correspondantes.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n° 3 du budget principal ainsi proposée :

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers (opération 12 – bâtiments communaux)	+ 462,92 €	1321 – État (opération 13 – structures scolaires)	+ 26 462,92 €
2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers (opération 13 – structures scolaires)	+ 9 500 €		
2188 – Autres immobilisations corporelles (opération 13 – structures scolaires)	+ 16 500 €		
Total	26 462,92 €	Total	26 462,92 €

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 12 septembre 2022

Le Maire



caussé

Anne-Marie CAUSSÉ